

**ARCHOS SA**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**FB AUDIT ET ASSOCIES**  
88, rue de Courcelles  
75008 Paris

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre  
2015)**

Aux Actionnaires  
**ARCHOS SA**  
12 rue Ampère - ZI  
91430 IGNY

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

***CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE***

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants

*Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés* : Henri Crohas, Loïc Poirier, Isabelle Crohas, Jean Rizet, Thomas Abramovici et Alice Crohas.

Votre société a pris un contrat d'assurance Responsabilité civile sur les dirigeants mentionnés ci-dessus qui s'élève à 7 685 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Avenant au bail commercial avec la SCI des Vignerons

*Personnes concernées* : Henri Crohas et Isabelle Crohas.

Selon vos conseils d'administration des 08 janvier 1999 et 14 décembre 2010, votre société a loué à la SCI des Vignerons les locaux situés 12, rue Ampère à Igny, pour une superficie globale de 2 123 m<sup>2</sup>. Le bail commercial expire le 31 janvier 2017.

Le montant des loyers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 229 606 euros hors taxes et hors charges.

Commissions sur ventes avec LOGIC INSTRUMENT

*Administrateur et Directeur Général concerné* : Jean-Michel Seignour et Loïc Poirier.

Votre société a facturé des commissions sur les ventes de l'exercice 2015 pour un montant global de 6 767 € hors taxes.

Commissions sur achats avec LOGIC INSTRUMENT

*Administrateur et Directeur Général concerné* : Jean-Michel Seignour et Loïc Poirier.

Le montant des produits constatés sur les commissions sur achats est de 5 464 € au 31 décembre 2015 hors taxes.

ARCHOS SA

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés  
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015) - Page 3*

---

Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec LOGIC INSTRUMENT  
*Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seigneur et Loïc Poirier.*

Votre société a facturé des frais de commissionnement sur l'exercice 2015 pour un montant global de 17 000 € hors taxes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 mai 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

FB AUDIT & ASSOCIES



Jean-Luc Guedj